DEPARTEMENT DE L'ALLIER



ARRONDISSEMENT DE VICHY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 8 DECEMBRE 2022

Nombre de Conseillers :

En exercice : 77 Présents : 47

Votants: 59 (dont 12 procurations)

Nº 31

OBJET:

AIDE A
L'IMMOBILIER POUR
LE DEVELOPPEMENT
DES ENTREPRISES
ARTISANALES ET
COMMERCIALES
AVEC POINT DE
VENTE

AVENANT A LA CONVENTION COMMUNE DE CUSSET

PROLONGATION DU DISPOSITIF

Rendue exécutoire:

Transmise en Sous-Préfecture le : 13 décembre 2022

Publiée ou notifiée le : 13 décembre 2022 Le Conseil Communautaire de Vichy Communauté – Communauté d'Agglomération, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, en session, sous la présidence de **Monsieur Frédéric AGUILERA**, **Président**.

Présents :

M. Frédéric AGUILERA, Président.

Mmes et MM. Elisabeth CUISSET, Jean-Sébastien LALOY (à partir de la délibération n°45), Caroline BARDOT, Joseph KUCHNA, Michèle CHARASSE, François SENNEPIN, Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Michel MARIEN, Nathalie BOUILLON, Jean-Marc GERMANANGUE, Bernard AGUIAR, Charlotte BENOIT, Jean-Claude BRAT, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel GUICHERD, Elisabeth BARGE, Alain VENUAT, Ariane MILET, Patrick SEROR, Olivier ROYER, Christine MAGNAUD, Franck GONZALES, Thierry WIRTH, Hadrien FAYET (à partir de la délibération n°16), Bertrand BAYLAUCQ, Annie DAUPHIN, François HUGUET, Jean-Louis LONG, Marie-José MORIER, Brice MOLLIER, Jean-François CHAUFFRIAS, Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Pierre RAYMOND, Véronique TRIBOULET, Romain DEJEAN, Christophe DUMONT, Sandrine MORIER-MIZOULE, Alexis MAYET, Sylvain BRUNO, Laure GUERRY, Christine BOUARD, Pierre BONNET, Yves-Jean BIGNON, Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Henri SARRE, Corinne IBARRA, Linda PELISSIER, Claude MALHURET, Bernard KAJDAN, Sylvie DUBREUIL, Conseillers Communautaires.

formant la majorité des membres en exercice.

Absents ayant donné procuration:

Mme et M. Marilyne MORGAND à Joseph KUCHNA, Jean-Sébastien LALOY à Claude MALHURET (jusqu'à la délibération n°44), Vice-Présidents.

Mmes et MM. Michel LAURENT à Elisabeth BARGE, Hadrien FAYET à Nathalie CHAMOUX-BOUILLON (jusqu'à la délibération n°15), Benjamin BAFOIL à Marie-José MORIER, Philippe COLAS à Jean-Claude BRAT, Jean-Marc BOUREL à Sandrine MIZOULE MORIER, Séverine THOMAS-MOLLON à Jean-Dominique BARRAUD, Jean-Michel MEUNIER à Elisabeth CUISSET, Jacques BLETTERY à Nicole COULANGE (à partir de la délibération n°43), Jean-Philippe SALAT à Mme Charlotte BENOIT, Anne-Sophie RAVACHE à Evelyne VOITELLIER (à partir de la délibération n°49 A/), Patrick BLETHON à Frédéric AGUILERA, Pauline TIROT à Corinne IBARRA, Christiane LEPRAT à Sylvie DUBREUIL.

Absents excusés :

Mme et MM. Romain LOPEZ, Monique GIRAUD, François SZYPULA, Françoise DUBESSAY, Sébastien BAUD, Thierry LAPLACE, Annie CORNE, Marie CHATELAIS, Alexandre GIRAUD, Jean ALMAZAN, Valérie LASSALLE, Alexis BOUTRY, Isabelle RECHARD, Jean-Pierre SIGAUD.

Secrétaire: M. Jean-Claude BRAT.

Monsieur le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération Vichy Communauté et notamment les compétences en matière de développement économique,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM),

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe),

Vu l'instruction du gouvernement NR INTB1531125J du 22 décembre 2015, relative à la nouvelle répartition des compétences en matière d'interventions économiques des collectivités territoriales et de leurs groupements, issue de la loi NOTRe,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1511-2, L.1511-3 et L1511-7, L.111-8,

Vu le SRDEII adopté par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes des 15 et 16 décembre 2016,

Vu le projet d'agglomération voté le 18 juin 2015 et actualisé le 28 septembre 2017 dans lequel l'amélioration des cœurs de bourg et des centres villes est affichée comme une priorité, et précisant que Vichy Communauté continuera d'apporter son soutien aux communes s'engageant dans des programmes de reconquête de leur centre,

Vu la délibération du conseil communautaire n°15 du 20 décembre 2017 portant création d'un dispositif d'aides à l'immobilier des entreprises artisanales et commerciales de proximité et la délibération n°30C du conseil communautaire de Vichy Communauté du 14 juin 2018, modifiant le règlement du dispositif d'aides à l'immobilier pour le développement des entreprises artisanales et commerciales de proximité avec point de vente dans les centralités,

Vu la convention de partenariat relative à l'aide à l'immobilier d'entreprise du 11 octobre 2018 établie entre Vichy Communauté et la commune de Cusset,

Vu le règlement de l'aide régionale au développement des petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente, modifié par délibération du Conseil Régional Auvergne Rhône Alpes du 29 mars 2021, qui conditionne le versement de l'aide régionale à une aide d'au moins 10% allouée par l'EPCI ou la commune,

Vu la délégation d'octroi des aides à l'immobilier d'entreprise approuvée par la délibération communautaire du 8 décembre 2022 ainsi que la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 11 octobre 2022 approuvant le renouvellement de la convention de partenariat entre le Département et Vichy Communauté pour l'Aide à l'Immobilier d'Entreprise (AIE), la redynamisation des activités commerciales en centre-ville, prolongeant le dispositif d'octroi jusqu'au 31 décembre 2023,

Considérant la nécessité de prolonger le dispositif d'aide à l'immobilier pour les petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente entre la commune de Cusset et Vichy Communauté jusqu'au 31 décembre 2023,

Propose d'approuver l'avenant à la convention de partenariat entre la commune de Cusset et Vichy Communauté,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- approuve cette proposition,
- autorise le président ou son représentant à signer l'avenant ci-annexé,
- charge M. le Président et M. le directeur général des services de l'exécution et de la publication de ces décisions.

Fait et délibéré, à l'unanimité, en l'Hôtel d'Agglomération Vichy Communauté, le 8 décembre 2022.

Les Conseillers Communautaires présents ont signé au registre.

Le Président,

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA DN: C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy CA Raison: J'ai approuvé ce document. Emplacement: A vicin





AVENANT N°1 CONVENTION AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE

Communauté d'Agglomération Vichy Communauté - Commune de Cusset

Entre d'une part,

La Communauté d'Agglomération VICHY COMMUNAUTE, représentée par son Président, Monsieur Frédéric AGUILERA agissant en vertu d'une délibération du 3 décembre 2020 ayant son siège 9 Place Charles de Gaulle 03200 VICHY,

Ci-après dénommée : « Vichy Communauté »

Et d'autre part,

La **Commune de CUSSET** représentée par son Maire, Monsieur Jean-Sébastien LALOY, agissant en cette qualité au nom et pour le compte de la Ville en vertu d'une délibération du 25 mai 2020 ayant son siège Place Victor Hugo BP 20305 – 03306 CUSSET CEDEX,

Ci-après dénommée : « la Commune »

Vu la convention de partenariat relative à l'aide à l'immobilier d'entreprise établie le 11 octobre 2018 entre Vichy Communauté et la commune de Cusset,

Il est exposé et convenu ce qui suit :

Article n°1

Il est proposé de prolonger la convention de partenariat relative au dispositif d'aide à l'immobilier entre la Communauté d'agglomération Vichy Communauté et la commune de Cusset jusqu'au 31 décembre 2023.

Pour VICHY COMMUNAUTE

Pour la commune de CUSSET

Le Président,

Le Maire,

Frédéric AGUILERA

Jean-Sébastien LALOY

Alle

Signé numériquement par FREDERIC AGUILERA DN: C=FR, O=Certinomis, OU=0002 433998903, CN=Certinomis - Easy Raison: J'ai approuvé ce document. Emplacement: A vichy Date: mardi 13 décembre 2022

Accusé de réception d'un acte en préfecture

DELIBERATION N° 31 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 08 DECEMBRE

2022 - AIDE A L'IMMOBILIER D'ENTREPRISE POUR LE DEVELOPPEMENT

Objet de l'acte : DES ENTREPRISES ARTISANALES ET COMMERCIALES AVEC POINT DE

VENTE - AVENANT A LA CONVENTION COMMUNE DE CUSSET -

PROLONGATION DU SISPOSITIF

Date de décision: 08/12/2022

Date de réception de l'accusé 13/12/2022

de réception :

Numéro de l'acte: 08DEC2022_31

Identifiant unique de l'acte: 003-200071363-20221208-08DEC2022 31-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte: 7.4

Finances locales

Interventions economiques

Date de la version de la 29/08/2019

classification:

Nom du fichier : 31.pdf ($99_DE-003-200071363-20221208-08DEC2022_31-DE-1-1_1.pdf$)